



La démarche d'aide à la décision proposée met à disposition des acteurs une méthodologie outillée pour construire un choix d'organisation territoriale en biologie médicale ou conforter un scénario pressenti. Ce dernier doit à la fois :

- répondre aux exigences des activités cliniques ;
- tenir compte de l'évolution des ressources humaines ;
- maintenir une accessibilité pour les usagers ;
- être économiquement soutenable ;
- s'appuyer sur la diversité des solutions juridiques possibles.

Présentation du guide

La démarche apporte un certain nombre de bénéfices à ceux qui s'y engagent.

- Mieux comprendre la biologie médicale dans ses différents volets et dans sa complexité, en particulier pour les non-biologistes comme les directeurs ou les présidents de Commissions médicales d'établissements ([CME](#)).
- Mieux connaître les réalités locales des autres laboratoires du territoire.
- Disposer d'outils de pilotage pour son laboratoire.
- Mieux dialoguer avec ses confrères, sur des bases précises.

Écrit par ANAP

Vendredi, 13 Septembre 2013 19:38 - Mis à jour Vendredi, 13 Septembre 2013 19:42

Cette méthodologie permet d'objectiver rigoureusement l'activité, l'organisation et le fonctionnement des laboratoires du territoire afin d'identifier un ou plusieurs scénarios de coopération en portant une attention particulière aux indicateurs fondamentaux de la fonction biologie : la qualité, les délais de prise en charge et les coûts induits.

La démarche d'aide à la décision est structurée en trois phases.

- La première phase consiste à poser les enjeux du territoire.
- La deuxième phase est celle où les coopérateurs vont élaborer différents scénarios possibles d'organisation.
- La dernière phase correspond aux arbitrages et au choix du scénario définitif de coopération en biologie médicale au niveau du territoire.

Sur un plan dynamique, cinq points de passage jalonnent le parcours :

- Lancer la démarche et lui donner un cadre.
- Identifier les besoins et les ressources en biologie au niveau des établissements co-opérateurs.
- Passer d'une vision « biologie de l'établissement » à une vision « biologie du territoire ».
- S'engager dans les modélisations opérationnelles et économiques des différents scénarios.
- Choisir le scénario final au regard des objectifs initiaux de la coopération et de ses impacts sur les établissements.

La démarche s'appuie sur des outils et des supports d'animation. Elle est conçue pour être autoportante et aider les utilisateurs à élaborer un schéma territorial en biologie médicale en quatre mois environ.

A qui s'adresse cette publication

Directeurs d'hôpitaux, Biologistes, Chefs de pôle médico-technique, Directeurs Généraux des [ARS](#), référents Biologie en ARS, responsables des coopérations, responsables de la performance des ARS...

Écrit par ANAP

Vendredi, 13 Septembre 2013 19:38 - Mis à jour Vendredi, 13 Septembre 2013 19:42
